

des Princes &c. Décemb. 1770. 421
& conséquemment à la paix faite avec eux ; les Députés de la Chambre du Commerce de la Ville de *Marseille*, ont fait avertir les Négocians, les Capitaines & les Navigateurs, qu'ils pouvoient en sûreté reprendre toutes les liaisons d'affaires avec les Sujets de la Régence de *Tunis* & les Négocians qui avoient des Etablissements dans cette Echelle. Ainsi le Commerce François est actuellement libre sur toute la Côte de *Barbarie*.

D'ailleurs, la puissance qu'un Pacha, nommé *Aly-Bey*, dont on a parlé, doit s'être acquise en *Egypte* & du côté de l'*Arabie* (dont cependant on doute fort, selon des nouvelles qui la contredisent) loin de nuire au Commerce de cette partie du *Levant*, ne serviroit au contraire, selon les vûes que cet *Aly-Bey* doit avoir manifestées, qu'à le rendre plus florissant, supposé qu'il conservât l'autorité qu'il auroit usurpée, & qu'il se promettroit d'étendre sur la *Mecque*. Maître alors de la *Mer Rouge*, il pourroit exécuter le projet qu'on lui attribue de permettre aux Vaisseaux Européens d'aborder à l'Isthme de *Suez*, afin de ranimer par ce moyen en *Egypte*, une partie du commerce de l'*Inde*, dont la découverte du Cap de *Bonne-Espérance* l'a privée. On veut aussi ne pas douter que les Russes ne concourent à chasser des Mers qu'ils tiennent actuellement, les Pirates qu'on s'aperçoit être beaucoup moins nombreux qu'ils ne l'étoient il y a quelque mois. Plusieurs Vaisseaux du Roi garantissent le Commerce de la France : & tous ces événemens relevant l'espérance & ranimant les opérations des Négocians & Armateurs de la Nation, ils n'ont plus d'appréhension que d'une guerre à éclore peut-être
entre